



'Echarpe90

Une revue qui informe nos élus...

Bulletin d'information trimestriel

n°19 - Juin 2017

Zoom sur le futur Centre multi-accueil de Valdoie : tout pour les enfants... p.8



Rencontre avec M. Michel ZUMKELLER,
Maire de Valdoie

Mi mars, la première pierre du futur centre multi-accueil de Valdoie était posée lors d'une cérémonie réunissant Députés, Sénateur et Président du Conseil départemental... Regroupant l'école élémentaire, l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et la restauration scolaire, ce complexe, jouxtant l'actuelle école maternelle, est un projet de grande envergure conçu dans un contexte général de développement du territoire et d'amélioration du cadre de vie...

■ Vie de l'Association p.2

- . 36 000 pour le Tri
- . Réunion d'information de la DDT : le seuil surfacique des zones agricoles
- . Journée de l'Echarpe 2017

■ Actualité p.3

■ Nouvelles juridiques p.4

CDAD90 : le Conseil départemental de l'Accès au Droit

■ EDF nous informe p.6

Les nouveaux services EDF

■ ENEDIS nous informe p.7

Mise à disposition de données énergétiques





LE MOT DU PRESIDENT

Chèr(e)s collègues,

« Et le Maire dans tout ça ? » La question est posée. Ce sera le thème de la Journée de l'Echarpe que l'association organisera le 23 septembre prochain à l'Atraxion (Parc des Expositions) d'Andelnans.

Qui est le maire du XXI^e siècle ? Quels sont les nouveaux enjeux liés à ce mandat d' élu local ? Quelle position devons-nous adopter aujourd'hui à l'égard de nos concitoyens ?

Décentralisation, réformes de l'état civil, délinquance, terrorisme... Face à tous ces sujets sensibles, quel est notre rôle ? Sommes-nous encore capables de définir clairement nos missions ?

Nous tenterons d'y répondre lors de cette manifestation qui, au delà de ces réflexions, se veut également festive.

En effet, cette année l'association fête ses 30 ans d'existence. 30 ans, l'âge de la maturité ! Un événement à ne pas manquer...

Pour l'occasion, une trentaine d'exposants seront présents pour vous rencontrer. Conférences, spectacle... Beau programme en perspective ! Je souhaite que cette journée anniversaire soit une réussite pour notre association et que chacun prenne plaisir à y participer.

Je serai heureux de vous y accueillir avec comme maîtres mots : partage et convivialité. Alors venez nombreux et créons ensemble cette journée inoubliable !

Pierre REY
Président de l'AMD90

36 000 pour le Tri ! Une réunion réussie...

Le 1^{er} juin, le président Pierre REY et Christophe NEUMANN, directeur d'Eco-Emballage Grand Est avaient le plaisir de vous convier à une réunion animée par Patrice DREVET intitulée **Propreté et espace public** dans le cadre des «Rencontres 36000 pour le tri».

L'objectif des experts présents était d'apporter des solutions concrètes aux questions suivantes : Comment assurer durablement la propreté de l'espace public ? Quels sont les **moyens à mettre en œuvre** afin de garantir la propreté ? Comment faciliter les comportements **éco-responsables** des citoyens ?

Suite à cette réunion, les élus étaient invité à prendre part au cocktail dinatoire organisé et offert par Eco-Emballage.

Intervenants et participants étaient très heureux d'avoir assisté à cette **réunion d'information vivante et participative**.

Journée de l'Echarpe 2017 !

Le samedi **23 septembre** prochain, l'Association des Maires du Territoire de Belfort fêtera ses **30 ans** à l'Atraxion (Parc des expositions) d'Andelnans. Une invitation vous sera envoyée fin août pour l'occasion...

Au programme : une trentaine d'exposants avec parmi eux les principaux partenaires de l'association (ENEDIS, EDF, MUTAME...etc), la signature de **conventions** avec EDF et la FRTP, des **conférences** et un **repas** festif.

De 9h à 17h, les adhérents auront tout le loisir de partager un moment convivial avec différents temps forts venant ponctuer la journée.

En fin d'après midi, un **spectacle** vous sera proposé par Nicolas DEBRAY intitulé **«Un maire de famille»**, une conférence «gesticulée» qui ne manquera pas de piquant !

Une belle journée et des surprises en perspective... Alors venez nombreux !

Adieu les CNI... Bonjour le PACS !

Le transfert de l'**enregistrement des PACS** aux communes est prévu par l'article 48 de la Loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, et entrera en vigueur le **1er novembre prochain**.

Les modalités de transfert ont été précisées par décret le 10 mai, puis par circulaire le 6 juin dernier. A compter du 1er novembre 2017, **les officiers d'état civil** de toutes les communes auront compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS, tandis que les communes sièges des Tribunaux d'Instance (TI) auront également la charge d'enregistrer les modifications et dissolutions dont la conclusion a fait l'objet d'un enregistrement par les tribunaux avant le 1er novembre 2017.

La circulaire précise que les déclarations faites avant le transfert seront remises à la commune siège du TI qui a procédé à l'enregistrement. Ce transfert sera précédé d'une opération de tri. En effet **les communes ne devront recevoir que les déclarations de PACS en cours et ceux dont la dissolution a moins de cinq ans**.

Cette circulaire précise également les modalités de transfert de ces dossiers papiers et informatiques, et ce **avant le 16 octobre prochain**.

Etat civil et Funéraire

Un décret publié le 31 mars indique la marche à suivre pour l'officier d'état civil estimant irrecevable une demande de **changement de prénom**. Ce même texte décrit également la procédure judiciaire de demande de **changement de mention du sexe** à l'état civil.

En outre, un autre décret publié le 23 avril fait évoluer le contenu et les modalités de transmission aux mairies des **certificats de décès** établis par les médecins. En effet le certificat de décès comprend désormais un volet médical complémentaire destiné à renseigner les causes du décès. Ce volet médical peut être modifié par le médecin durant les quatre jours suivant la transmission du certificat.

Registre d'accessibilité

L'ordonnance du 26 septembre 2014 avait introduit dans le Code de la construction et de l'habitation le principe de l'obligation d'**un registre public d'accessibilité dans les ERP**. Or ce n'est que le 28 mars dernier qu'un décret a été publié sur la question.

Le registre d'accessibilité doit être mis à la disposition du public dans un délai de 6 mois à compter de la publication de ce décret, soit **le 30 septembre au plus tard**.

Celui-ci doit contenir **trois composantes** principales : une information complète sur les prestations fournies par l'ERP, la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité, et enfin la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

En outre, le 26 avril dernier, un arrêté est venu lister toutes les caractéristiques permettant de qualifier d'accessible un ERP. Il n'est pas rétroactif et s'applique à tous les ERP construits à compter du 1er juillet.

L'arrêté précise en outre qu'à la place des préconisations techniques réglementaires des solutions d'effet équivalent peuvent être mis en oeuvre après validation par les services préfectoraux. Au final c'est une douzaine de règles qui ont été allégées... une bonne nouvelle pour les maîtres d'ouvrages et les élus.

Saisine par voie électronique...

Le 27 avril dernier, une circulaire a été publiée afin de rappeler les règles de ce nouveau dispositif mais également de préciser certains points restés flous.

Il est donc rappeler que désormais tout usager peut saisir une administration par voie électronique sans toutefois que celle-ci soit tenue d'y répondre par la même voie.

Cette circulaire fournit alors **des modèles d'accuser de réception électronique et d'accusé d'enregistrement électronique** que le décret du 20 octobre 2016 indiquait comme obligatoire pour la collectivité.

Crèches et sécurité attentat

Après celui publié à l'intention des services de PMI, un autre guide vient d'être édité à destination des gestionnaires de crèche intitulé **« Sureté dans les établissements d'accueil du jeune enfant, se préparer et faire face aux situations d'urgence particulières »**.

Outre un rappel de la réglementation, cet ouvrage signale les personnes ressources pour se préparer ou intervenir lors d'une attaque, détaille les étapes de la préparation à ces risques et liste un certain nombre de bons réflexes ou bonnes pratiques.

Guide pratique pour le PLU

En avril dernier, le ministère du Logement a publié un guide destiné aux collectivités pour les aider à appréhender la modernisation du contenu du Plan local d'urbanisme entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

La première partie de ce guide rappelle les objectifs de la réforme en terme de **clarification** des règles et de simplification des normes, tandis que la seconde décrit l'ensemble des nouveaux **outils** mis à la disposition de collectivités

EPCE ?

Un décret du 29 mars officialise la création des **Etablissement publics de coopération environnementale (EPCE)** prévus par la loi Biodiversité du 8 août 2016.

Il s'agit d'un nouvel **outil de partenariat entre l'Etat et les collectivités** dont l'objectif est d'accroître et d'améliorer les connaissances sur l'environnement, leur diffusion, la sensibilisation et l'information des publics, d'apporter un concours scientifique et technique aux pouvoirs publics et d'assurer la conservation d'espèces ou la mise en place d'actions de restauration des milieux.

CVAE

Le **Conseil constitutionnel** a rendu le 19 mai dernier une décision qui pourrait réduire significativement les recettes de **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** perçues par les collectivités territoriales.

Ce dernier a été saisi le 2 mars d'une question prioritaire de constitutionnalité concernant le taux de la CVAE en rapport avec le chiffre d'affaire d'une entreprise.

Affaire à suivre en 2018...



CDAD90

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

*Ouvert du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Territoire de Belfort est une structure permettant aux citoyens de connaître leurs droits et de bénéficier des moyens de les mettre en œuvre, avec l'aide de professionnels compétents et de personnes qualifiées. Son rôle principal est d'accueillir et d'orienter les usagers, selon la nature du problème juridique les concernant. Des permanences sont tenues au sein du CDAD par des professionnels (avocats, notaires, huissiers, aide aux victimes 90). Celles-ci sont gratuites et chaque rendez-vous est pris en fonction de l'affaire à raison d'une consultation par an et par problème juridique et en fonction du lieu d'habitation de l'usager.



Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) est un groupement d'intérêt public dont les membres sont des acteurs publics et privés. Il est décliné en points d'accès au droit (PAD). A Belfort, le CDAD et le PAD se situent au Tribunal de grande instance de BELFORT.

**CDAD du Territoire de BELFORT
Point d'Accès au Droit
Tribunal de grande instance
9 Place de la République
90 020 BELFORT CEDEX
03.84.58.53.32**

Collaboration du CDAD

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Territoire de Belfort travaille en synergie avec le Service Unique d'Accueil du Justiciable (SAUJ) dont l'objectif est d'informer un justiciable sur une procédure le concernant. Le SAUJ se situe au Tribunal de grande instance de BELFORT.

L'agent du CDAD participe à des séances d'informations collectives à destination des parents qui se séparent avec la CAF du Territoire de BELFORT et avec le CIDFF dans le cadre de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA).

Les outils de communication du CDAD

Une Webapplication a été mise en place à destination des jeunes permettant aux personnes entre 16 et 25 ans d'accéder à leurs droits par des moyens de communication rapide.

Le site internet du CDAD et le Facebook CDAD90 permettent aux usagers de suivre l'actualité du CDAD90 et de connaître les dates de permanences ainsi que les éventuelles fermetures du PAD.

Tatout90.info
www.cdad90.fr
cdad90@gmail.com

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS
TÉLÉCHARGE NOTRE WEB APPLICATION
SUR TATOUT90.INFO

WE **TRAVAIL** **JUSTICE DROITS** **SEXUALITÉ**
INTERNET **LOGEMENT** **SANTÉ** **ÉTRANGERS** **ÉTUDIANTS**

CDAD90
Conseil Départemental de l'Accès au Droit
Tribunal de Grande Instance - 5, place de la République - 90020 Belfort cedex
03 84 58 53 32 - cdad90@gmail.com - www.cdad90.fr / www.tatout90.info

 © 2017 CDAD90

EDF vous informe



ICI, LE GROUPE EDF DÉPLOIE DÉJÀ DE NOUVEAUX SERVICES POUR RENDRE VOTRE VILLE PLUS INTELLIGENTE.

Bornes de recharge pour faciliter la circulation de l'automobile électrique, éclairage intelligent qui ne se déclenche qu'en cas de besoin, réseaux de chaleur issus du recyclage d'énergie... La liste des innovations du groupe EDF pour rendre la ville plus intelligente est longue. Et ça n'est pas près de s'arrêter.

Notre avenir est électrique, et il est déjà là.

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

edf.fr



Agrégat de données énergétiques standards

Agrégat de données énergétiques sur mesures

Mise à disposition de données énergétiques

Enedis accompagne les collectivités dans leur planification énergétique et climatique, pour une transition énergétique réussie

- ✓ pour répondre aux souhaits des communes de pouvoir disposer d'agrégats de données, d'historiques de consommations ou de productions,
- ✓ pour aider les communes à maîtriser leur consommation énergétique sur leurs bâtiments communaux et leur éclairage public
- ✓ pour faciliter la construction des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ou du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)

Enedis invente la solution « NERGI »

Nos engagements

- Un service développé par les spécialistes des données d'Enedis.
- Un service personnalisable adapté aux demandes particulières.
- Un interlocuteur unique et dédié pour vous aider à mener à bien votre projet.
- Protection des Données à Caractère Personnel et Informations Commercialement Sensibles.
- Possibilité de redistribuer les données aux collectivités adhérentes dans le cas d'un EPCI, d'un observatoire ou d'une agence de l'énergie.

Des données utiles à chaque étape de votre projet énergétique

- Concertation : incitation à la mobilisation des différents acteurs à réduire leurs émissions.
- Diagnostic : évaluation de la consommation et de l'impact environnemental du territoire.
- Construction : prendre appui sur les données chiffrées pour définir les objectifs et priorités.
- Mise en œuvre : suivi des évolutions des chiffres sur plusieurs années.
- Communication : sur l'avancée de votre projet (ex : PCAET ou SRADDET), chiffres à l'appui.



ZOOM sur le futur Centre multi-accueil de Valdoie : tout pour les enfants !

Tout regrouper... Pourquoi?

Le projet de **réalisation d'un Centre multi-accueil** a été conçu dans un contexte général de développement du territoire avec la **construction de nouveaux logements**, et ce pour répondre à une forte augmentation de la population communale (de 4800 habitants en 2008 à 5600 en 2015). Les objectifs sont de **rationaliser l'ensemble des déplacements** des enfants, des parents et des encadrants, de **regrouper** tous les enfants dans un même lieu et de répondre aux **normes de sécurité et d'accessibilité** dans une démarche de **développement durable** tant sur le plan des matériaux que sur l'efficacité énergétique.

Pour ce faire, la municipalité a acquis la friche industrielle de **l'ancienne filature Schwartz et Cie** située rue du 1er mai à Valdoie. Le projet de presque 5 millions d'euros est financé à hauteur de 90 000 euros par des aides diverses, et par un prêt à taux zéro, sans quoi il aurait été impossible d'envisager un projet d'une telle envergure.

Tout pour les enfants...

Le bâtiment est donc construit à côté de l'actuelle école maternelle. Celui-ci regroupera donc un ensemble de **10 classes élémentaires**, une **restauration scolaire** en liaison chaude de 180 places et un **Accueil de Loisirs sans Hébergement** comprenant un espace administratif et deux espaces d'activités (média, numérique, dojo...). L'idée est d'offrir à la population des services de meilleure qualité dans un seul et même lieu.

«Historiquement parlant, déplacer une école est un vrai changement», nous explique M. Michel ZUMKELLER, maire de Valdoie. «On déplace le centre de vie de la commune ce qui impose des aménagements extérieurs importants».

En effet, afin d'établir une connexion parfaite entre les différents espaces, un **axe piétonnier et paysager** sera créé entre la rue du 1er mai et la place André Larger **déservant 3 parvis** : l'un pour l'école élémentaire, l'autre pour le centre de loisirs et le dernier pour l'école maternelle. Parkings et dépôt-minute permettront des accès rapides en voiture et une meilleure circulation.

La distribution des divers espaces...

L'ensemble des bâtiments construits seront liés les uns aux autres par des circulations chauffées ou des passages couverts. Le parvis de l'école élémentaire distribuera un vaste préau donnant sur la cour d'école. Une première cour basse sera additionnée d'une «poche» végétale créant un filtre devant les salles d'activités du centre de loisirs. Une seconde cour surélevée permettra d'augmenter la surface de jeux disponible. Les salles de classe seront situées à l'étage du bâtiment.

Au final, **18 mois de travaux** sont prévus pour réaliser ce groupe scolaire. L'objectif est d'ouvrir à la rentrée 2018. Espérons que les délais seront maintenus... En tout cas, le rendez-vous est pris!

«Historiquement parlant, déplacer une école est un vrai changement...»



Directeur de Publication:
Pierre REY
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70
www.maires90.asso.fr